



Offre d'achat écrite non respectée par le vendeur

Par moty

Bonjour,

J'ai effectué une offre d'achat pour un bien immobilier que le vendeur a accepté (le 19 août). L'agence immobilière m'a demandé de rédiger une offre bien détaillée afin d'effectuer une requête auprès du juge pour qu'il accepte de baisser le prix. Pour l'agence il suffisait d'attendre la réponse du juge si elle était positive je m'engageais vers un compromis de vente. Aujourd'hui le 4 octobre, l'agence m'indique que le juge a accepté de baisser le prix mais que le vendeur a accepté une offre d'achat plus élevée que la mienne ! Quelles sont mes voies de recours ? Sachant que mettant en attente j'ai stoppé mes recherches dès le 19 août.

Par Violet

Bonjour moty,

Pour info :

LIEN non accepté

Cordialement.

Par Rambotte

Bonjour.

Sans ça, je n'ai pas compris l'intervention du juge, et en quoi un juge doit accepter ou refuser de baisser un prix.

Vous avez fait une offre d'achat à un prix donné, et acceptée, le 19 août.

Et après, c'est quoi, cette demande au juge ?

Par morobar

Bonsoir,

Et après, c'est quoi, cette demande au juge ?

Il y a de la tutelle dans l'air.

Par kang74

Bonjour

Accepter de baisser le prix ne veut pas dire, accepter votre offre de prix .

On ne comprend pas , si à un moment , le vendeur s'est engagé par écrit, ou pas .

Si non , il était libre de faire suite à une offre qui lui était plus favorable et dans les clous des préconisations du juge .